



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL de la
PROPRIÉTÉ PRIVÉE RURALE d'Île de France**
BULLETIN D'ADHESION 2026
A renvoyer
dès le 1^{er} janvier et au plus tard
pour le 27 mars 2026



ADHÉREZ OU RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION

Chers adhérents,

À l'issue de cette année 2025, nous vous adressons nos plus sincères remerciements pour votre engagement aux côtés de la Propriété Privée Rurale.

Votre soutien a permis de défendre avec détermination les droits des propriétaires ruraux et de faire entendre notre voix dans les débats essentiels à l'avenir de nos territoires.

L'année 2026 s'annonce tout aussi cruciale. Face aux enjeux fonciers, environnementaux et réglementaires, votre adhésion est plus que jamais indispensable.

Ensemble, poursuivons notre action avec force et conviction.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Vous êtes propriétaire rural et vous avez besoin de réponses sur :

- ✓ *Comment transmettre ou valoriser vos terres ?*
- ✓ *Comment calculer le fermage et la part de taxe foncière à récupérer ?*
- ✓ *Quel type de bail choisir pour sécuriser votre patrimoine ?*
- ✓ *Comment réagir face à une occupation illégale ou à un litige avec votre preneur ? ...*

CONTACTEZ-NOUS !

AVANTAGES DE L'ADHÉSION



UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EST INCLUSE, ÉVITANT UNE SOUSCRIPTION INDIVIDUELLE PLUS COÛTEUSE / voir conditions



UNE COTISATION DÉDUCTIBLE de vos revenus fonciers



DES CONSULTATIONS JURIDIQUES d'experts en droit rural



ACCÈS EXCLUSIF AUX WEBINAIRES juridiques mensuels



UN TARIF PRÉFÉRENTIEL pour l'abonnement d'un an à notre revue



ACCÈS À L'ACTUALITÉ au travers des PPR infos

EXEMPLES D' ACTIONS DE LA FNPPR 2024-2025

✓ Projet de loi de dépenalisation de l'accès à la nature (PPL Lisa Belluco)

Nous avons contribué à l'échec du projet de loi portant sur la dépenalisation de l'accès à la nature qui prévoyait d'autoriser l'accès aux propriétés privées.

✓ CGAAER

Le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux, le CGAAER, a retenu notre demande d'extension d'exonération d'IFI aux terres louées par bail à long terme sans condition de parenté entre bailleur et preneur (à ce stade ce n'est qu'une proposition).

✓ Projet de loi finances 2025

Dans le cadre du projet de loi de finance 2025, nous avons contribué, pour bénéficier d'une exonération de 75 % des droits de mutation en échange d'un engagement de conservation des biens pendant 18 ans, au relèvement de l'abattement de 500 000 € à 20 millions d'euros (pour les terres louées par bail à long terme)

✓ CNB

En siégeant au Comité National de la Biodiversité, nous avons pu faire entendre notre voix et le CNB a émis une recommandation pour renforcer la représentativité des propriétaires dans les instances traitant de biodiversité dans le domaine rural.

✓ Élections chambre d'agriculture 2025

La Fédération et les départements de la PPR se sont mobilisés pour le scrutin 2025. La PPR est arrivée en tête de liste du collège n°2 représentant les bailleurs ruraux.

NOS ACTIONS DÉPARTEMENTALES 2024-2025

✓ Représentation dans les commissions régionales et départementales

Le SIPPR IDF vous représente à la Chambre d'Agriculture IDF et participe activement aux différentes commissions départementales pour la défense de la propriété : Comités Techniques SAFER, commissions d'orientation agricole, commissions de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, commission des sites, Commission de la chasse...

✓ Conseil et assistance Le SIPPR IDF vous conseille et vous aide dans la gestion de vos biens ruraux avec l'assistance des juristes et avocats de la Fédération (Transmission, agrivoltaïsme,...)

✓ Conseil et défense Le SIPPR IDF vous conseille et vous défend dans le cadre de conflits par sa présence dans les tribunaux paritaires des baux ruraux avec l'assistance d'avocats partenaires.

✓ Information Le SIPPR IDF vous informe au travers de son site internet, de webinaires mensuels et de lettres PPR Infos

Un Syndicat au service de ses adhérents, mais ce service ne peut être possible que par le soutien que vous lui apportez ! Aussi, nous comptons sur le renouvellement de votre adhésion.

Nous vous remercions pour votre fidélité et confiance, et vous souhaitons une belle année 2026.

Francis CHEREAU
Président du SIPPR IDF

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE D'ILE DE FRANCE

SIPPR IDF – 418 rue A BRIAND 77 350 Le MEE sur Seine - Email : sippridf@gmail.com Tél : 07 87 09 97 86



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL de la
PROPRIETE PRIVEE RURALE d'Île de France

A renvoyer dès le 1^{er} janvier et au plus tard le 27 mars 2026



Date :

Nom / Prénom :

Age :

Adresse :

Tél :

Portable :

E.mail :

Nom de société :

Exploitant agricole : OUI NON

Etes-vous abonné (e) à la revue de la Propriété Rurale ? : OUI NON

Vous connectez vous aux webinaires de la Propriété Privée rurale ? OUI NON

Consultez-vous le site internet : <https://propriete-rurale-idf.com> ? OUI NON

Barème de cotisation 2026

<u>SURFACE</u>	<u>cocher la case</u>	<u>ADHESIONS</u>
de 0 à 49 ha	<input type="checkbox"/>	60 €
de 50 à 99 ha	<input type="checkbox"/>	95 €
de 100 à 199 ha	<input type="checkbox"/>	140 €
de 200 à 299 ha	<input type="checkbox"/>	280 €
à partir de 300 ha	<input type="checkbox"/>	330 €
Cotisation solidaire (hors assurance)	<input type="checkbox"/>	51 €
Nue-propriété	<input type="checkbox"/>	Gratuit

Merci de nous communiquer l'email des nus-proprétaires ; ils seront adhérents à titre gracieux et recevront informations et invitations :

L'adhésion au Syndicat inclut une assurance responsabilité civile.

L'assurance démarre le jour de l'adhésion et il faut adhérer au plus tard le 27 mars 2026.

Pour l'assurance, il **est impératif** d'indiquer les surfaces par département et par commune de votre propriété (arrondie à l'hectare, situation au 1^{er} janvier 2026) :

Surfaces connues par le SIPPR IDF :

Département	Commune	Surface (ha)

Surface totale assurée en 2026 en hectares :

Merci de retourner par mail ou courrier ce bulletin complété (**Impératif pour l'assurance**) avant le 27 mars 2026 à :

[SIPPR IDF – Madame de VIGNERAL - 32 rue de Noisy – 77130 Ville Saint Jacques](#)

Je joins un chèque à l'ordre de SIPPR IDF (**A l'adresse ci-dessus**)

Je règle **par virement** en précisant : adhésion 2026

Références bancaires : IBAN : FR76 1870 6000 0010 6433 9700 093 BIC : AGRIFRPP887

IMPORTANT : Cette cotisation est déductible de vos revenus fonciers **2026**. Un reçu vous sera envoyé par courrier en **janvier 2027** pour justification d'adhésion.

Assurance incluse dans l'adhésion si bulletin retourné **avant le 27 mars 2026** :

Franchise : 1 500 € par sinistre pour le matériel

Bois : plafonnement à 20% des bois par rapport à la surface globale déclarée.

Étang / limite unitaire : plafonné à 2 ha, avec une profondeur à la bonde maximale de 2m50

Exclusions : arbres morts et défaut d'entretien.

Ne sont assurées que les terres nues, petits bois, friches, landes et mares.

Montant : 0,21 HT/ha

Pour les adhérents qui **ne sont pas abonnés** à la revue nationale :

L'adhésion donne droit à un tarif préférentiel (**51 € au lieu de 78 €**) à l'abonnement de la revue nationale. Vous devez envoyer votre chèque à **La Propriété Privée Rurale 31 rue de Tournon 75 006 Paris**

Ordre du chèque : Propriété Privée Rurale

Mettre au dos du chèque : SIPPR IDF 2026 / votre nom